



Mille lieux



NATURA 2000

Un outil pour préserver la biodiversité





*Le peuple français,
Considérant,
Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles.**

Si la notion de biodiversité accompagne l'humanité depuis l'origine du monde, du jardin du paradis terrestre au mythe de l'âge d'or, ce n'est que depuis quelques années que l'Homme a pris conscience des enjeux que représentait cette formidable variété du monde vivant pour son avenir et même sa survie. Alors que, très vite, il a su utiliser et exploiter les ressources de la nature, ressources qui lui paraissaient inépuisables, il s'est depuis peu rendu compte que son activité parfois inconsidérée mettait cette biodiversité en péril et compromettrait ainsi l'avenir des générations futures.

Le sommet de la terre de Rio de 1992 a consacré, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, la convention mondiale sur la biodiversité : il s'agit pour tous les pays signataires de faire une priorité de la protection et de la restauration de la diversité du vivant, composante essentielle du développement durable. L'Europe a même souhaité aller plus loin, en se fixant pour objectif d'arrêter le déclin de la biodiversité sur son territoire dès 2010.

Le « Grenelle de l'environnement » a rappelé que la biodiversité, réponse du vivant aux changements de l'environnement, est bien l'assurance-vie de la planète, car elle constitue un réservoir de capacité d'évolution indispensable, notamment pour faire face au changement climatique en cours. Trop souvent, la perte de biodiversité est le symptôme que l'homme oublie, négligeant ce qui contribue à son existence.

Où en sommes-nous en Rhône-Alpes ? Notre région, située à la confluence des zones biogéographiques alpine, continentale et méditerranéenne, a une responsabilité spécifique à cet égard. Parmi les outils à notre disposition pour préserver la biodiversité, le réseau européen Natura 2000 occupe une place privilégiée. Développé en France depuis 1995, il associe l'ensemble des parties prenantes locales : collectivités, associations, acteurs économiques, propriétaires et usagers des territoires concernés... et les administrations de l'État.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) assure avec les DDT (directions départementales des territoires) l'animation de ce réseau. L'année 2010, désignée année internationale pour la biodiversité, est l'occasion de présenter la contribution de notre réseau régional Natura 2000 dans le maintien de la biodiversité en Rhône-Alpes.

Philippe Ledenic
DREAL Rhône-Alpes

*Préambule de la charte de l'environnement, loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005



Dracocéphale d'Autriche



Spatules blanches

La biodiversité en quelques mots

Qu'appelle-t-on « Biodiversité » ?

La biodiversité est constituée de l'ensemble des espèces vivantes, dont l'espèce humaine (diversité spécifique), de leur patrimoine génétique (diversité génétique), des habitats « milieux de vie » et des paysages (diversité des écosystèmes).

La biodiversité est le produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution, et constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale dont l'humanité dépend de multiples façons.

Pourquoi faut-il la préserver ?

Par des relations de prédation, de compétition mais aussi de coopération, chaque espèce vit en interdépendance. Lorsqu'un élément d'un milieu disparaît, il est progressivement remplacé par un autre, mais ce processus de renouvellement est extrêmement lent (chiffré en millions d'années). Or, on estime que 50 000 à 100 000 espèces disparaissent chaque année. La disparition d'une espèce peut avoir des conséquences importantes et imprévisibles sur d'autres espèces par un mécanisme d'effets « en cascade ».

Les écosystèmes régressent eux-aussi très rapidement (ex : 6 millions d'hectares de forêts primaires disparaissent chaque année). La diversité du vivant doit être préservée pour des raisons éthiques, culturelles, économiques et de santé humaine. La biodiversité est indispensable au maintien des grands équilibres écologiques, lesquels jouent un rôle déterminant dans la disponibilité des éléments essentiels à la vie : l'eau, l'air, la nourriture. Elle assure de nombreux services utiles pour l'Homme, dont certains sont encore mal connus : prévention des inonda-

tions, pollinisation, fourniture de matières premières (bois, textiles, médicaments...). Seul un large éventail génétique d'espèces contribuera à la pérennité de matières premières et à la création de nouveaux produits (alimentaires ou autres), permettra de faire face aux changements climatiques et aux maladies (des plantes ou des animaux), favorisera la régénération, la décomposition et l'aération des sols...

Sur le plan éthique, parce qu'il est impossible de prévoir les besoins de demain, préserver la biodiversité est un devoir envers les générations futures.

La biodiversité permet également que l'Homme dispose :

- de matières premières d'origine naturelle, sans avoir recours à des processus de fabrication artificiels, souvent onéreux ;
- d'un immense « réservoir » de molécules indispensables à la fabrication de médicaments et autres substances pharmacologiques ;
- d'une source de devises (vitales pour certains pays) par le biais du tourisme et autres activités de plein air.

Sur le plan éthique, parce qu'il est impossible de prévoir les besoins de demain, préserver la biodiversité est un devoir envers les générations futures.

Quelles sont les principales causes d'érosion de la biodiversité ?

Certaines extinctions d'espèces sont dues à des causes naturelles, mais le rythme actuel

de disparition d'espèces est largement attribuable aux activités humaines.

La régression de la biodiversité a cinq causes principales :

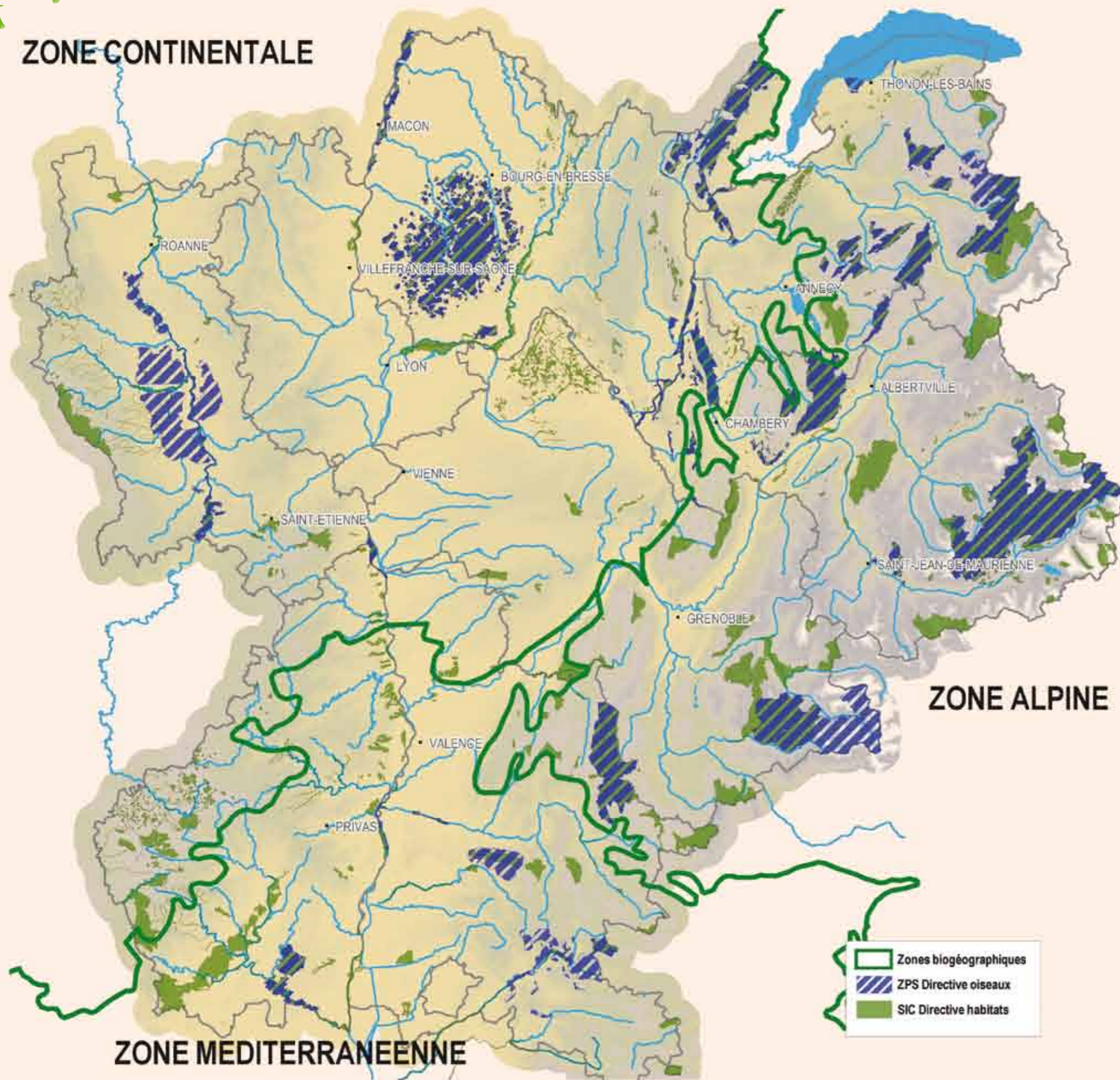
- la destruction et la fragmentation des milieux naturels et la disparition des « corridors biologiques », lieu de déplacement des espèces animales ;
- l'exploitation exagérée de certaines ressources naturelles ;
- la pollution (de l'eau, des sols et de l'air) ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, qui, soit entrent en compétition avec des espèces locales en utilisant les mêmes ressources alimentaires ou les mêmes lieux de vie (reproduction, repos...), soit sont de nouveaux prédateurs pour certaines espèces déjà fragiles (sans être elles-mêmes « régulées » par un autre prédateur) ;
- le changement climatique : ce dernier phénomène s'ajoute aux autres causes (effets directs sur la biodiversité) et parfois les aggrave (effets indirects). Il contribue à la modification des conditions de vie des espèces, les forçant à s'adapter, migrer ou disparaître. C'est souvent la combinaison de plusieurs facteurs qui entraîne la perte de biodiversité.

De quels moyens disposons-nous pour préserver la biodiversité ?

De très nombreuses actions peuvent être entreprises pour tenter de maintenir la biodiversité actuelle, voire l'améliorer. Nous donnerons l'exemple du réseau européen Natura 2000, mais évoquerons également quelques-uns des autres « outils » à notre disposition (voir pages 14 et 15). ■



ZONE CONTINENTALE



Natura 2000 en quelques chiffres

Le réseau Natura 2000 couvre près de 11 % du territoire rhônalpin. Les 34 zones de protection spéciale (ZPS) désignées pour les oiseaux représentent 7 % de la région. Les 129 sites désignés au titre de la directive habitats occupent 9 % du territoire et se répartissent entre **trois zones biogéographiques** :

- **alpine**, qui concerne quatre départements : Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie ;
- **continentale** qui s'étend sur les huit départements ;
- **méditerranéenne**, qui ne concerne que deux départements du sud : Ardèche et Drôme.

Plus de la moitié de la surface des SIC (sites d'importance communautaire) de Rhône-Alpes se trouve en zone biogéographique alpine (52 %), et près d'un tiers en zone continentale (30 %). Seuls 6,6 % sont en zone méditerranéenne. 18 sites (représentant 11,4 % de la surface) sont à cheval sur deux zones biogéographiques.

Le réseau Natura 2000

	Rhône-Alpes		France		Europe	
	Nombre de sites*	% du territoire régional	Nombre de sites	% du territoire terrestre	Nombre de sites	% du territoire terrestre
Directive Habitats	129	8,9%	1 367	8,5%	22 419	13,6%
Directive Oiseaux	34	7,1%	382	7,9%	5 242	11,1%
Total	163	10,6%	1 749	12,5%	27 661	20%

Répartition des sites par zone biogéographique

	Rhône-Alpes		France	
	Nombre de sites*	% de la surface totale des SIC	Nombre de sites	% de la surface totale des SIC (y compris surface en mer)
En zone alpine	42	52%	92	8,6%
En zone continentale	45	30%	450	12,6%
En zone méditerranéenne	24	6,6%	237	24,1%
En zone atlantique			498	46,1%
Sites à cheval sur deux zones biogéographiques	18	11,4%	90	8,6%
Nombre total de SIC (Directive Habitats)	129	100%	1 367	100%

* y compris les sites inter-régionaux

Nombre d'habitats et d'espèces

	Zone alpine	Zone continentale	Zone méditerranéenne	Zone atlantique	France	Rhône-Alpes	Europe
Nombre d'habitats de la directive Habitats (annexe I)	69	65	95	86	133	75	231
Nombre d'espèces de la directive Habitats (annexe II)	65	78	88	80	155	67	911
Nombre d'oiseaux de la directive Oiseaux (annexe I)					123	65	195



Cistude d'Europe



Trèfle des rochers

La biodiversité au sein du réseau Natura 2000

La France compte 4 des 11 zones biogéographiques européennes, et Rhône-Alpes est concernée par 3 de ces zones. La biodiversité varie légèrement d'une zone à l'autre, comme le montre le tableau page 5.

- La zone alpine est celle qui présente le nombre le plus réduit d'espèces d'intérêt communautaire, avec seulement 65 espèces (sur les 155 que compte la France). En terme d'habitats, elle est légèrement plus variée que la zone continentale avec 69 habitats sur 133 en France.

- La zone continentale est la « plus pauvre » en habitats d'intérêt communautaire (65 seulement), mais avec 78 espèces de la directive Habitats, elle est « plus diversifiée » que la zone alpine.

- La zone méditerranéenne est de loin celle qui montre la plus grande biodiversité avec 95 habitats et 88 espèces d'intérêt communautaire.

- La zone atlantique ne concerne pas notre région ; elle se classe en « second » par sa diversité biologique, juste après la zone méditerranéenne.

En terme d'état de conservation des habitats et des espèces (hors oiseaux), selon une évaluation faite sur la France entière en 2007 sur 132 habitats et 290 espèces des annexes II, IV et V de la directive Habitats (dont 91 espèces de flore et 199 espèces animales), on peut résumer les résultats ainsi :

- la situation est globalement très inquiétante, surtout pour les habitats ;

- pour la faune, il y a de fortes lacunes de connaissance surtout en zone biogéographique alpine, et pour les espèces marines, ainsi que les chauves-souris et les mollusques ;

- les habitats et espèces de la zone alpine sont dans un état de conservation plus favorable que ceux des trois autres zones ;
- la situation est légèrement plus favorable en zone méditerranéenne qu'en zone continentale ;

- la situation la plus préoccupante est celle de la zone atlantique, surtout en terme d'habitats et de flore.

Pour Rhône-Alpes, si nous nous référons à la liste rouge parue en 2008 pour les vertébrés terrestres de la région, on peut dire que la situation est très préoccupante.

Sur les 67 espèces de la directive Habitats présentes en Rhône-Alpes, 16 sont des vertébrés terrestres : deux amphibiens (Triton crêté et Sonneur à ventre jaune), un reptile (la Cistude d'Europe) et 13 mammifères, dont 10 chauves-souris. 15 de ces 16 espèces (soit 94 %) sont classées soit en danger critique de disparition (6), soit en danger de disparition (5), soit vulnérables (4). Seul le Castor est considéré comme non menacé.

La situation est légèrement plus favorable pour les oiseaux, puisque sur les 65 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux notées dans la région, 41 « seulement » (63 %) sont soit en danger critique de disparition (15),

soit en danger de disparition (10), soit vulnérables (16). Il faut rajouter deux espèces « très vraisemblablement menacées », mais pour lesquelles on manque d'informations.

En danger critique de disparition, on peut citer le Butor étoilé, le Vautour percnoptère, l'Aigle de Bonelli et le Pic tridactyle. La Guifette moustac est considérée en danger de disparition. Tétrasyllus lyre, Chevêchette et Chouette de Tengmalm ont le statut « vulnérable ».

Pour les 22 autres espèces, seules 10 peuvent être considérées comme à faible risque de disparition (dont l'Engoulevent d'Europe et le Pic noir). Parmi les 6 espèces peu menacées (sauf si les facteurs agissants s'aggravent), on trouve Gélinotte des bois, Lagopède alpin et Perdrix bartavelle, mais leur statut demeure précaire, à part peut-être pour la Bartavelle, dont les effectifs augmentent. Enfin pour 6 espèces marginales, irrégulières ou « nouvelles » dans la région, aucun statut n'a été attribué (ex : Gypaète barbu, Vautour moine).

Pour illustrer la biodiversité au sein du réseau Natura 2000, nous avons choisi de présenter 36 espèces parmi les plus représentatives de la région. Elles sont classées par zone biogéographique, mais de nombreuses espèces concernent bien entendu plusieurs zones. Ce classement est parfaitement arbitraire pour les oiseaux, pour lesquels cette notion de zonage disparaît.

Zone Alpine



1. Le Panicaud des Alpes



2. La Potentille du Dauphiné



3. La Buxbaumie verte



4. La Rosalie des Alpes

1. Le **Panicaud (ou Chardon bleu) des Alpes (*Eryngium alpinum*)** a une aire de répartition très restreinte et ne se trouve que sur 19 sites : 14 en Rhône-Alpes et 5 en PACA. Cette superbe Ombellifère de grande taille se voit à l'étage montagnard et surtout subalpin (1000 - 2500 m). Rare dans les préalpes du nord et le sud du Jura, elle est surtout présente dans les Alpes internes (Vanoise, Ecrins, Perron des Encombres, Haut Giffre, Mont de Grange...).

2. Seuls 5 sites abritent la **Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*)**, tous en zone alpine, dont 2 en Rhône-Alpes (les Ecrins et les Bauges) et 3 en PACA (Hautes-Alpes). Cette espèce rare, endémique des Alpes françaises, affectionne les prairies bien ensoleillées. Les stations sont en général peu étendues, à faibles effectifs et éparées, signes d'une espèce en voie d'extinction.

3. La **Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)** est l'une des cinq mousses d'intérêt communautaire inventoriées en Rhône-Alpes. Elle est connue sur 11 sites (41 en France). C'est une espèce pionnière des bois pourrissants à terre (troncs, branches, souches...) surtout de Conifères (Sapin, Epicea, Pin), dans des milieux humides en montagne (Alpes, Jura, Cévennes, monts du Forez...).

4. Malgré son nom, la **Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)** est beaucoup plus répandue dans les Pyrénées et les zones atlantique et méditerranéenne, moitié sud de la France. Sur 114 sites, 14 sont rhônalpins. La larve de ce superbe Coléoptère se nourrit de bois mort (Hêtre en montagne ; Saules, Frênes... en plaine). Cette espèce prioritaire a régressé en Europe dans la partie nord de son aire de répartition.

5. La **Chevêchette d'Europe** (*Glaucidium passerinum*) est présente en montagne, en zone alpine (Vercors, Vanoise...), et en zone continentale (Jura). On la rencontre dans les mêmes milieux que la Chouette de Tengmalm (forêts de conifères et mixtes), mais à la différence de celle-ci, elle n'est pas présente dans les Pyrénées. Sur les 19 sites Natura 2000 où elle a été notée, 8 sont situés en Rhône-Alpes (sans compter les Ecrins, à cheval sur PACA et Rhône-Alpes).

6. 28 des 52 sites où l'on peut admirer le **Sabot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*) sont situés en Rhône-Alpes, d'où notre grande responsabilité pour sa conservation. Une des plus grandes menaces pour cette superbe Orchidée est la cueillette, bien qu'interdite (espèce protégée depuis 1982). Elle affectionne les boisements clairs et ouverts de montagne (surtout de Hêtres ou de Pins Sylvestres) sur sol calcaire moyennement frais.

7. Le **Pic tridactyle** (*Picoides tridactylus*) est l'une des espèces nicheuses les plus rares et localisées de France. Il n'est connu que sur 5 sites Natura 2000, 2 en Franche-Comté et 3 en Rhône-Alpes : Haut Jura (Ain), Haut Giffre et plateau de Loëx (Haute-Savoie). Cette petite population très fragmentée et en limite occidentale de l'aire de répartition européenne de ce Pic est donc très fragile.

8. Le **Trèfle des rochers ou des graviers** (*Trifolium saxatile*) est aussi rare et localisé que la Potentille du Dauphiné, puisqu'il est seulement noté dans 4 sites des Alpes : 2 en PACA et 2 en Rhône-Alpes (Ecrins et Vanoise). Cette plante pionnière des sols rocaillieux filtrants (alluvions de bord de torrent, moraines récentes, éboulis non stabilisés...) est endémique des Alpes centrales et occidentales.

9. La **Perdrix bartavelle** (*Alectoris graeca saxatilis*) n'est présente que dans les Alpes, limite occidentale de sa répartition. Sur les 14 sites Natura 2000 où est notée cette espèce, 8 sont situés en Rhône-Alpes, 5 en PACA et 1 (Les Ecrins) concerne les deux régions. Cette perdrix apprécie les pentes rocheuses ensoleillées où elle peut se réfugier et s'alimenter.

Pour le Parc naturel régional du Massif des Bauges, la meilleure garantie de préservation de la Gélinoite des bois est de pratiquer une gestion forestière en futaie irrégulière par bouquets d'arbres, encouragée au travers des recommandations de la Charte Natura 2000. Des contrats Natura 2000 ont été effectués avec l'ONF pour recréer ou entretenir des clairières dans les forêts qui le nécessitaient. Lors de ces opérations, nous veillons à redonner une structure complexe aux lisières et à favoriser les essences secondaires propices à la faune : aubépines, sorbiers, noisetiers...



5. La Chevêchette d'Europe

© Parc national de la Vanoise - B. Descaves



6. Le Sabot de Vénus

© CBNA - J.C. Villaret



7. Le Pic tridactyle

© J. Popinet



8. Le Trèfle des rochers

© CBNA - G. Pache



9. La Perdrix bartavelle

© Parc national de la Vanoise - A. Garnier



10. Le Pic noir

© J. Popinet



12. La Gélinoite des bois

© B. Bellon



13. Le Lagopède alpin

© J. Popinet



14. Le Gypaète barbu

© J. Heuret



15. Le Tétrás lyre

© J. Popinet

10. L'aire de répartition du **Pic noir** (*Dryocopus martius*), cantonné aux forêts montagnardes il y a 30 ans, s'est étendue progressivement en Rhône-Alpes et en France. Cette évolution positive vers l'ouest et les forêts de plaine est due à plusieurs facteurs et notamment la protection dont cette espèce bénéficie depuis 1981, le vieillissement des forêts et le maintien de vieux arbres. Les « loges » que ce grand pic creuse dans les troncs peuvent servir à d'autres espèces, dont certains rapaces nocturnes (Chevêchette, Tengmalm...).

11. La **Chouette (ou Nyctale) de Tengmalm** (*Aegolius funereus*) fréquente les massifs boisés froids des zones alpine et continentale. Ce petit rapace nocturne, plus grand cependant que la minuscule Chevêchette, est plus répandu que celle-ci (60 sites en France, dont 12 en Rhône-Alpes dans les Alpes et le sud du Jura). Il niche souvent dans d'anciens nids de Pic noir, creusés dans un tronc de hêtre ou de résineux. Les effectifs régionaux seraient stables, mais l'espèce est classée néanmoins « vulnérable » sur la liste rouge régionale.

12. La **Gélinoite des bois** (*Bonasa bonasia*) est un Galliforme de montagne présent seulement dans l'Est de la France (36 sites, dont 12 en Rhône-Alpes), en régression en Europe et en France. Elle affectionne les mosaïques de milieux forestiers (futaie jardinée...) avec une grande diversité végétale. De petite taille et de couleur mimétique, elle est très discrète et difficile à repérer, sauf si elle chante.

13. Le **Lagopède alpin des Alpes** (*Lagopus mutus helveticus*) n'est présent que dans les Alpes et est noté sur 9 sites de la région Rhône-Alpes et 4 de PACA. Cette espèce rare fréquente les zones d'altitude proches de la neige, Vanoise et Ecrins étant deux sites majeurs. Les populations fluctuent selon les années, en fonction notamment des conditions climatiques. Ce petit Galliforme change totalement de plumage entre été et hiver, ce qui le rend plus mimétique.

14. Le **Gypaète barbu** (*Gypaetus barbatus*) a pour particularité de se nourrir d'os. Ce « Casseur d'os » (nom espagnol) fait l'objet d'un programme de réintroduction important dans les Alpes depuis 1986. La première nidification réussie a eu lieu dans le Bary (74) en 1997 et, à ce jour, on dénombre 6 couples reproducteurs en Rhône-Alpes. Deux programmes LIFE Nature soutenus par l'Europe ont favorisé le retour de ce magnifique vautour. Le marquage (par décoloration de plumes) des jeunes avant le lâcher permet leur suivi pendant environ deux ans.

15. À l'exception d'un site dans les Ardennes (08), le **Tétrás lyre** (*Tetrao tetrix tetrix*) n'est présent que dans les Alpes, d'où la grande responsabilité de la région (10 sites sur 18) pour ce Galliforme aux effectifs très limités. Le bon succès de reproduction est fortement lié aux conditions météorologiques, et le dérangement répété en période hivernale (ski hors piste...) peut compromettre la survie de l'oiseau par épauement de ses réserves énergétiques.

Zone continentale



1. La Cistude d'Europe



2. Le Liparis de Loesel



3. L'Azuré de la Sanguisorbe et l'Azuré des paluds



5. Le Sonneur à ventre jaune



4. Le Triton crêté



1. La **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) est la seule tortue d'eau douce présente en Rhône-Alpes (sur 4 sites). Elle est notée sur 113 sites en France, mais surtout en zones atlantique et méditerranéenne, avec seulement 12 sites en zone continentale. L'Isle Crémieu (38) est un site majeur pour ce petit reptile, qui a été réintroduit au sud du lac du Bourget (73) sur d'anciens territoires réhabilités. La DREAL pilote le plan national d'actions, en cours de validation.

2. Le **Liparis de Loesel** (*Liparis loeselii*) est une orchidée aussi discrète par sa taille que sa couleur, que l'on trouve dans quelques marais de 41 sites français, dont 15 en Rhône-Alpes. Sur les 9 sites majeurs pour cette plante, 4 sont rhônalpins : marais de Lavours (01), crêts du Haut-Jura (01), Grand Lemps (38) et plateau Gavot (74).

3. On trouve sur les mêmes 8 sites rhônalpins l'**Azuré de la Sanguisorbe** (*Maculinea teleius*) et l'**Azuré des paluds** (*M. nausithous*), 2 papillons dont le cycle de reproduction dépend

des fourmis et d'une plante-hôte très spécifique : la Sanguisorbe officinale ou Grande Pimprenelle. Un plan national d'actions « Maculinea » est en cours de rédaction, piloté par la DREAL Auvergne.

4. Le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) est présent sur 177 sites français, presque exclusivement en zones atlantique et continentale, au nord d'une ligne Bordeaux / Valence. Les 12 sites de Rhône-Alpes représentent la limite sud-est de cet amphibien, si l'on excepte les 2 sites de Languedoc-Roussillon. Dans la région, il est en net déclin et sa répartition est de plus en plus fragmentée.

5. Rhône-Alpes est la principale région pour le **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) avec 34 sites sur les 147 où ce petit batracien a été noté. Il est présent dans les quatre zones biogéographiques, mais principalement en zone continentale. Cette espèce, en régression en France et en Europe, fera l'objet d'un plan national d'actions piloté par la Lorraine.



6. Le Butor étoilé



7. La Guifette moustac



8. Le Vertigo moulinsiana



9. La Lamproie de Planer



10. La Loche d'étang



11. La Laineuse du Prunellier

6. En déclin en Europe et en France, le **Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*) est en nette régression en Rhône-Alpes. Il est surtout observé en migration ou en hivernage (lac Léman, Etournel...), ses milieux de reproduction (vastes roselières) ayant fortement diminué. Très discret au cœur des roseaux, on décèle sa présence grâce à son chant très caractéristique évoquant une corne de brume.

7. La Dombes (Ain) et le Forez (Loire) sont 2 sites majeurs de reproduction de la **Guifette moustac** (*Chlidonias hybridus*), qui niche en colonie sur la végétation flottante des étangs. Elle dépend fortement des variations brutales des niveaux d'eau, mais aussi de la destruction de son milieu (assèchement ou creusement des étangs, suppression de la végétation aquatique...) et du dérangement en période de nidification. Elle hiverne en Afrique.

8. **Vertigo moulinsiana** ou **Maillet de Desmoulin** est rare (ou mal connu) en zone continentale (13 sites, dont 2 en Rhône-Alpes), plus répandu en zone atlantique (21 sites). L'Isle Crémieu (38) est un site remarquable pour ce minuscule mollusque de 3 mm, la Basse vallée de l'Ain - Confluence Ain-Rhône étant le second site où il est présent. Il se nourrit de microchampignons, algues et bactéries.

9. La **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) est assez bien représentée en France (205 sites), mais elle est devenue rare dans le sud-est (13 sites en Rhône-Alpes). Ce poisson, à l'aspect d'anguille et à bouche en forme de ventouse, meurt après la reproduction. Les larves vivent 5-6 ans, filtrant le microplancton, alors que l'adulte ne se nourrit pas jusqu'à sa mort.

10. La **Loche d'étang** (*Misgurnus fossilis*) n'est présente que sur 10 sites Natura 2000, dont 3 en Rhône-Alpes, en zone continentale : l'Isle Crémieu (Isère) et 2 sites sur le fleuve Rhône en amont de Lyon. Vivant dans la vase, ce poisson à l'allure d'anguille est victime de la pollution des sédiments, de l'assèchement ou curage des zones humides, et de l'isolement génétique des populations.

11. L'Isle Crémieu (Isère) est l'un des trois sites français (sur 43) jugés importants pour la **Laineuse du Prunellier** (*Eriogaster catax*). Ce papillon nocturne est surtout présent en zone méditerranéenne (26 sites en PACA, 1 site au sud de l'Ardèche), avec seulement 7 sites en zone continentale, dont 2 en Rhône-Alpes (Crémieu et Salève-74). On repère plus aisément les amas de chenilles (photo) que le papillon lui-même.

Sur le site du marais de Lavours (Ain), un pâturage adapté avec du bétail rustique a permis de favoriser le Liparis de Loesel (par ouverture du milieu), mais au détriment de la Sanguisorbe officinale et donc des deux Azurés qui lui sont liés : Azurés des paluds et de la Sanguisorbe. Aussi, il a été nécessaire de prévoir une gestion de l'espace en une mosaïque diversifiée, assurant la coexistence d'un maximum d'habitats et donc d'espèces.



1. Le Vautour moine

© C. Tessier



2. Le Vautour percnoptère



3. L'Engoulevent d'Europe



4. L'Aigle de Bonelli

© D. Encaze

1. Après avoir été réintroduit avec succès dans les gorges de la Jonte et du Tarn au sud du Massif Central, le **Vautour moine** (*Aegypius monachus*) fait l'objet d'un programme de réintroduction depuis 2004 dans les Baronnies (Drôme) et les gorges du Verdon (PACA). Les premières tentatives de reproduction ont été notées en 2009. Cette espèce bénéficie d'un plan national de restauration depuis 2004, qui sera suivi d'un plan national d'actions (en cours de validation).

2. Après 11 ans d'absence, le **Vautour percnoptère** (*Neophron percnopterus*) niche à nouveau en Rhône-Alpes dans la Drôme et l'Ardèche. Il a bénéficié de programmes de soutien : LIFE Nature (avec un financement européen) et plan national de restauration (depuis 2002), qui ont notamment permis la création de placettes d'alimentation, où peut se nourrir ce petit vautour après le passage des plus grands (Vautours fauves ou moines).

3. L'**Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*) est un oiseau très mimétique et discret. Crépusculaire et nocturne, il se nourrit d'insectes qu'il capture en vol en lisière de forêt ou sur des landes. Migrateur, il se réfugie en Afrique pour passer l'hiver. Il est présent sur 141 sites, dont 11 en Rhône-Alpes, surtout en zones méditerranéenne et continentale.

4. L'**Aigle de Bonelli** (*Aquila fasciata*) est présent sur 1 seul site Natura 2000 de Rhône-Alpes (Basse Ardèche), où se reproduisent deux couples, avec plus ou moins de succès selon les années. Il s'agit des aires les plus septentrionales de cette espèce méditerranéenne, dont on ne dénombre que 29 couples en 2009. Ce rapace, le plus menacé de France, bénéficie de plans nationaux de restauration depuis 1999, visant à limiter les menaces pesant sur lui et à favoriser l'installation de nouveaux couples.



5. La Cordulie splendide

© D. Grand



6. L'Apron du Rhône

© M. Georget - CREN



7. L'Unio crassus ou Mulette épaisse



8. Le Blageon

© G. Cochet



9. Le Castor d'Europe

© D. Planque

Trois passes à poissons ont été construites en 2009 sur la rivière Ardèche, équipant les seuils de Lanas, Gos et Vallon-Salavas. Portées par le Syndicat Mixte Ardèche Claire, ces réalisations s'inscrivent dans des programmes globaux de préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels : le contrat de rivière « Ardèche et affluents d'amont » et Natura 2000 site « Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents ». Ces programmes prévoient l'aménagement de 6 autres seuils, afin de restaurer la continuité piscicole sur 80 km de rivière, du Rhône à Aubenas (Ardèche), pour l'Apron, mais aussi l'Alose feinte et l'Anguille.

5. La **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*) est une libellule présente sur seulement 14 sites français, dont 5 en Languedoc-Roussillon, 5 en Midi-Pyrénées et 4 en Rhône-Alpes (Ardèche). Cette espèce endémique du sud-ouest de l'Europe (sud de la France et péninsule ibérique) est, de ce fait, classée vulnérable au niveau mondial. Un plan national d'actions « Odonates » est en cours de rédaction, piloté par la DREAL Nord-Pas de Calais.

6. L'**Apron du Rhône** (*Zingel asper*) est un petit poisson endémique du bassin du Rhône, qu'on ne trouve qu'en PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes (9 sites sur les 18). Son maintien dans nos rivières dépend de la suppression des obstacles (barrages, seuils...), qui empêchent son retour vers les eaux claires à fonds de graviers qu'il affectionne. Les deux programmes LIFE qui ont soutenu l'Apron depuis 1998 seront suivis d'un plan national d'actions piloté par la DREAL Rhône-Alpes et mis en œuvre par le CREN (Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes).

7. La petite moule d'eau douce **Unio crassus** ou **Mulette épaisse** est présente sur 22 sites des zones atlantique et continentale, surtout en région Centre (8 sites), et 1 seul site méditerranéen : la Basse Ardèche urgonienne. Ce site à cheval sur Ardèche et Gard a été étendu en 2006 pour intégrer les secteurs de rivière concernés. Cette espèce, à répartition très limitée en Europe, bénéficiera du plan national d'actions « Naiades » en cours de rédaction, piloté par la DREAL Centre.

8. Le **Blageon** (*Leuciscus souffia*) a été noté sur 89 sites Natura 2000, dont 35 de PACA et 24 de Rhône-Alpes, deux régions majeures pour ce poisson. Il est présent exclusivement à l'Est de la France, surtout en zone méditerranéenne, et secondairement continentale. Absent des Pyrénées, il est présent sur quelques rivières alpines.

9. Un tiers des sites Natura 2000 (35 sur 99) fréquentés par le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) se trouve en Rhône-Alpes en zones méditerranéenne et continentale, dans une moindre mesure en zone alpine. Ce petit mammifère est surtout repéré par les « traces de son repas » (arbres taillés en crayon, amas de branches écorcées...) ou ses huttes, car, de mœurs nocturnes, il est peu visible.



Buxbaumie verte



Chevêchette d'Europe

Quelques outils pour préserver la biodiversité

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un outil majeur de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Il vise en effet à maintenir (voire à rétablir) dans un état de conservation favorable des habitats (milieux naturels) et des espèces, qui ont été « sélectionnés » (par des experts scientifiques européens) du fait de leur rareté, leur fragilité, des risques de disparition... L'Europe a donc un rôle essentiel à jouer à l'échelle mondiale pour la préservation de ces habitats et espèces dits « d'intérêt communautaire » (ou « prioritaires » pour les plus rares). Sur les 231 habitats répertoriés à l'annexe I de la directive Habitats, 133 ont été recensés en France et 75 sont présents en Rhône-Alpes, soit plus de la moitié. 67 espèces de l'annexe II de la directive Habitats ont été notées en Rhône-Alpes sur les 155 présentes en France. Notre région témoigne également d'une grande diversité en terme d'oiseaux avec 53 % des 123 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux présentes en France. Certaines de ces 65 espèces ne se reproduisent cependant pas dans la région et ne sont notées qu'aux passages migratoires ou en hivernage. Il faut souligner que des évolutions positives ont eu lieu ces dernières années, avec reproduction de « nouvelles » espèces telles

que Crabier chevelu, Gypaète barbu, Spatule blanche ou Vautour percnoptère pour n'évoquer que les oiseaux. Preuves qu'il est possible de freiner la perte de biodiversité (mais à quel coût parfois...). En mettant en œuvre des actions (contrats, chartes, mesures agri-environnementales...) pour préserver les milieux naturels présents sur les sites Natura 2000, on contribue également au maintien de multiples autres espèces non « visées » directement par les directives Habitats ou Oiseaux. Mais Natura 2000 n'est pas le seul outil à notre disposition pour maintenir la biodiversité. Et heureusement...

... et autres outils

Sur l'ensemble de la région, l'État (services départementaux DDT et DREAL) décline la stratégie nationale de la biodiversité avec pour objectif premier de freiner la perte de biodiversité et si possible d'améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats. C'est un véritable défi pour Rhône-Alpes, particulièrement riche écologiquement, mais également l'une des premières régions françaises pour son développement économique. Pour ce faire elle s'appuie, outre sur la politique Natura 2000, sur les outils de protection

réglementaire des espaces naturels existants : parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope... Ainsi les zones « cœur » des deux parcs nationaux Vanoise et Ecrins assurent une protection forte d'espèces patrimoniales comme le Bouquetin ou le Chardon bleu. La rédaction de la charte prévue par la loi du 14 avril 2006 est l'occasion de mener une réflexion partagée avec les collectivités sur l'aire d'adhésion, de manière à conserver la fonctionnalité des espaces naturels en périphérie.

Le réseau des 26 réserves naturelles nationales contribue à atteindre l'objectif du « Grenelle » de 2 % du territoire national en aires protégées. Comme actions exemplaires pour conserver la biodiversité, on peut citer :

- la réintroduction du bouquetin dans la réserve des Hauts de Chartreuse, qui verra en 2010 le lâcher des premiers individus avec un suivi scientifique sur plusieurs années,
- le suivi et la conservation des deux couples d'Aigles de Bonelli dans les gorges de l'Ardèche avec un renforcement des populations de lapins,
- la création de clairières forestières pour le Grand Tétrás dans la RNN du Haut Jura.

La nouvelle réserve « Haut Rhône Français » en cours de création a pour objectif la conser-

vation d'habitats et d'espèces tels que : Aulnaies blanches, Loche d'étang, Castor, Cistude, des papillons, un petit gastéropode *Anisus vorticulus*... Cette réserve de 1860 ha complétera le réseau des réserves alluviales du Rhône.

Les 12 réserves naturelles régionales assurent également la préservation de milieux naturels fragiles, rares ou menacés. Plus localement, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (117 en Rhône-Alpes) permettent de conserver des milieux particuliers favorables aux espèces protégées : falaises, tourbières, forêts de ravins... La politique « espaces naturels sensibles » des Départements vient compléter ces dispositifs.

Les chartes des 6 parcs naturels régionaux (Bauges, Chartreuse, Vercors, Monts d'Ardèche, Pilat, Haut Jura) et du PNR des Baronnies en projet prévoient des actions favorables à la conservation d'espèces patrimoniales : Vautours, Loutre, Bouquetins...

Pour préserver les espèces les plus menacées : Milan royal, Râle des genêts, Cistude... une nouvelle politique interministérielle de plans nationaux d'actions est lancée permettant de conduire, en synergie avec les collectivités, des actions prioritaires tant en terme de conservation de ces espèces que de sensibilisation des acteurs locaux et aménageurs. La DREAL Rhône-Alpes, en partenariat avec la Région et des Départements, pilote certains plans d'actions (Cistude, Apron, Loup). L'élaboration du plan d'actions pour l'Apron, espèce endémique du Rhône inscrite sur la liste rouge de l'UICN, a débuté fin 2009 ; il fait suite au deuxième Life, qui a vu la réalisation de passes à poissons (pour 1,6 M€) sur l'Ardèche et la Drôme afin de connecter ces îlots de populations et favoriser la reconquête des bassins, où l'Apron était présent. Avec l'aide de l'université de Besançon, des opérations d'alevinage renforceront les populations.

Le plan national d'actions Cistude est en phase de validation et fait suite à des opérations exemplaires de réintroduction menées en Savoie sur le lac du Bourget. Pour le Gypaète, un suivi spécifique de l'opération de réintroduction sur l'arc alpin est assuré par l'ensemble des partenaires du programme : conservatoires départementaux, parcs nationaux, parcs naturels régionaux... Ce programme est un succès avec désormais reproduction dans la nature de plusieurs couples, mais la présence de ce rapace doit être renforcée sur d'autres territoires pour assurer les échanges entre les populations des Alpes et des Pyrénées. Comme en 2009, le centre d'élevage du conservatoire Asters en Haute-Savoie a produit un nouveau jeune qui renforcera la population des Préalpes.

La réussite de toutes ces actions de conservation d'espèces nécessite une réflexion globale en terme de connectivités des habitats...

Certains plans nationaux sont « déclinés » au niveau régional : chiroptères, Grand Tétrás (Haut Jura), Milan royal, Loutre. Outre le suivi scientifique, sont prévues des actions de restauration de milieux et de communication auprès du public et des élus, visant à une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets. Pour les papillons (Azurés) et les libellules, la conservation des populations passe par l'amélioration de la qualité des cours d'eau et la restauration des prairies humides. Le plan d'actions pour les zones humides (dont la surface a diminué de moitié en 50 ans, notamment les prairies humides et les ripisylves) devrait permettre de préserver ces milieux particulièrement riches, mais menacés du fait de leur faible intérêt économique. Une action spécifique est menée à l'échelle

de la région : l'élaboration d'un plan d'actions « Tétrás lyre » avec diagnostic des milieux, restauration ou maintien d'alpages propices à la reproduction, identification des zones d'hivernage (qui subissent de fortes pressions du fait du développement des activités touristiques « de neige »).

La réussite de toutes ces actions de conservation d'espèces nécessite une réflexion globale en terme de connectivités des habitats. La démarche engagée avec la Région sur le schéma régional de cohérence écologique permettra d'identifier plus précisément « la trame verte et bleue » qu'il convient de maintenir ou de restaurer dans le cadre plus global de l'aménagement du territoire. La gestion des habitats et le maintien de leurs fonctionnalités, comme la conservation des zones humides, sont des enjeux majeurs. Une vigilance accrue doit être portée aux projets touchant directement ou indirectement les populations d'espèces protégées, de manière à réduire au maximum l'impact et le cas échéant définir des mesures compensatoires adaptées pour garantir le bon état de conservation de ces espèces.

Pour atteindre l'objectif d'enrayer la perte de la biodiversité régionale, une sensibilisation et une mobilisation de tous les acteurs du territoire, en recherchant une meilleure synergie, sont indispensables pour que cette richesse puisse être léguée aux générations futures.



Crabier chevelu

	Rhône-Alpes			France métropolitaine		
	Nombre	Surface (ha)	% du territoire terrestre	Nombre	Surface (ha)	% du territoire terrestre
Parcs nationaux (zones « cœur »)	2	87 839	1,96%	6	353 400	0,64%
Réserves naturelles nationales et de Corse	26	63 051	1,41%	149	252 500	0,46%
Réserves naturelles régionales	12	1 914	0,04%	157	17 300	0,03%
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	117	37 647	0,84%	645	130 728	0,24%
Sites classés	174	68 659	1,53%	2 663	861 591	1,56%
Sites inscrits	503	61 073	1,36%	4 794	1 680 795	3,05%
Parcs naturels régionaux	6	654 000	14,6%	44	7 120 000	12,9%

AIN Le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Suran a été désigné structure animatrice du site « Revermont et gorges de l'Ain » lors du COPIL du 12/11/09 et l'EPTB Saône-Doubs structure animatrice du « Val de Saône amont » le 01/02/10. Deux contrats forestiers ont été signés en 2009 avec la communauté de communes du Pays de Gex et la commune de Brégnier-Cordon. Un projet de MAET (mesures agri-environnementales territorialisées), proposé par la Chambre d'agriculture et le SEMA et accepté fin 2009, prévoit des souscriptions sur 1540 ha pour 571 800 € sur le site « Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier ».

ARDÈCHE La commune de Le Pouzin a été désignée structure animatrice de la ZPS de Printegarde (07-26) lors du comité de pilotage local du 15/12/09 et structure animatrice pour élaborer le document d'objectifs du site B25 « Rivières de Rompon-Ouvèze-Payre » lors du 1^{er} COPIL qui s'est tenu le 30/03/10. Le maire de Le Pouzin a été nommé président de ces deux COPIL. De nouvelles MAET ont été engagées sur les sites B21 « Loire et ses affluents », B22 « Tourbières du Plateau de St-Agrève » et B26m « Cévennes ardéchoises, partie montagne ».

DRÔME Deux projets de MAET ont été acceptés fin 2009. Le premier concerne le site « Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon » pour un montant de 159 000 € (pour 600 ha). Il a pour objectifs de limiter la fermeture des milieux et d'encourager le pastoralisme extensif, afin de maintenir des habitats favorables aux chiroptères et aux papillons. Le second projet concerne le site « Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-haute » pour un montant de 85 700 € et 73 ha.

ISÈRE Le site Tourbière du Grand Lemps, soumis à consultations locales à l'issue de la phase d'élaboration du document d'objectifs, a été transmis à la Commission européenne le 15/10/09. Le bassin versant est désormais proposé dans sa globalité (soit 788 ha) afin de mieux préserver la tourbière elle-même, ainsi que les corridors biologiques, surtout aquatiques, sur l'ensemble du site.

LOIRE La communauté de communes de Balbigny porte depuis juin 2009 l'élaboration du DOCOB du site à chiroptères des monts du Matin, avec l'appui technique du Groupe Chiroptères du CORA Faune sauvage. Les premiers résultats ont été présentés le 12/03/10 lors du COPIL présidé par le maire de Ste-Colombe-sur-Gand. La zone d'étude concerne les tunnels (lieu d'hivernage) et les territoires de chasse des chauves-souris. Des inventaires seront réalisés en 2010. Les diagnostics d'exploitations pour s'engager en MAET « Plaine du Forez » sont en cours sur le volet « biodiversité ». Environ 70 structures se sont déjà manifestées auprès du duo d'animateurs CREN/Chambre d'Agriculture.

RHÔNE Le 05/10/09, la présidence du comité de pilotage du site « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » a été confiée à Jérôme Sturla, président du SYMALIM ; ce syndicat mixte prend la responsabilité de la mise en œuvre du document d'objectifs, le SEGAPAL étant en charge de l'animation concrète sur le terrain. Le projet de désigner également ce site au titre de la directive Oiseaux a été confirmé.

SAVOIE Le DOCOB du Massif de la Lauzière élaboré par le SIVOM de la Lauzière, avec l'appui technique de l'ONF et la collaboration de la FDC, a été validé le 04/12/09 ; celui du site « Les Adrets de Tarentaise » réalisé par la Chambre d'agriculture le 14/09/09. Deux projets de MAET ont été acceptés fin 2009. Le premier concerne près de 3 100 ha d'espaces pastoraux de 7 sites de Tarentaise, Vanoise et Maurienne, soit les 3/4 des alpages de Savoie en Natura 2000 pour un montant de 442 800 €. Le second projet de 64 400 € vise 110 ha de prairies du site « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère ».

HAUTE-SAVOIE Le nouveau site du Plateau de Loëx a été transmis à la Commission européenne le 15/10/09, après consultations interministérielles. Sur ce site de 1 233 ha proposé au titre des deux directives ont été notés 10 habitats, 2 papillons (Azuré de la Sanguisorbe et A. des paluds) et 6 oiseaux d'intérêt communautaire : Chevêchette, Chouette de Tengmalm, Tétralyre, Gélinoite, Pic noir et Pic tridactyle. Dans le cadre d'une forte mobilisation des acteurs locaux, le COPIL a été mis en place le 10/03/10 et le SIMV du Haut Giffre est la structure porteuse du DOCOB.

Carnet d'@dresses

Il ne pouvait en être autrement : sur ce sujet très tendance, la cyber-diversité est stupéfiante.

Quelques sites grappillés au passage :

<http://www.biodiversite2010.fr/> : le portail français de l'Année Internationale de la Biodiversité

<http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/index.html> : un site très élaboré mis au point par le CNRS

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Biodiversit%C3%A9> : une bonne synthèse dans l'encyclopédie libre

<http://themannhattaproject.org/> : beaucoup plus original, « The Mannhatta Project » : vous êtes-vous déjà demandé à quoi New-York ressemblait avant d'être une ville ? En anglais seulement, mais ça vaut le coup de faire un petit effort...

et si vous voulez aller découvrir les chauves-souris les samedi 28 et dimanche 29 août 2010, volez vers le site

<http://www.nuitdelachauvesouris.com/>



Mille Lieux

Éditeur Préfecture de la région Rhône-Alpes
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Directeur de la publication Philippe Ledevic

Rédaction Marc Chatelain (ONF 01), Sophie Ferraris (SM Ardèche Claire), Johann Housset (PNR du Massif des Bauges), Jean-Luc Carrio, Emmanuel de Guillebon et Martine Poumarat (DREAL).

Graphisme/réalisation La Firma Grenoble

Photo couverture Gypaète barbu © Julien Heuret

Carte Emmanuel Georget (DREAL)

Impression Les 2 Ponts / Imprimé sur papier recyclé
Tirage : 17 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.

